

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MARS 2021

Noms	Fonction	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ANTHONIOZ Henri	Maire	X			
BERGOEND Simon	1 ^{er} Adjoint	X			
MARTEL Mireille	2 ^{ème} Adjointe	X			
VINET Philippe	3 ^{ème} Adjoint	X			
PERNOLLET Stéphanie	4 ^{ème} Adjointe	X			
TRICOU Laurence	Conseillère Municipale	X			
MUGNIER Michel	Conseiller Municipal	X			
DUCRETTET Olivier	Conseiller Municipal	X			
BERGOEND Myriam	Conseillère Municipale	X			
DELECHAT Grégory	Conseiller Municipal		X		
ANTHONIOZ Laëtitia	Conseillère Municipale	X			
ANTHONIOZ Isaline	Conseillère Municipale		X		<i>ANTHONIOZ Laëtitia</i>
HOMINAL Pierre	Conseiller Municipal	X à partir du pts 3			
DEGOUT Gaël	Conseillère Municipale	X			
MUTILLOD Christophe	Conseiller Municipal	X			

Sous la présidence de M. Henri ANTHONIOZ – Maire.

Nombre de présents : 13

Date de convocation : le 15 Mars 2021

M. Simon BERGOEND a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Lequel ne soulève pas d'observation, il est approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ FINANCES

Le compte-rendu de la commission des finances du 8 mars 2021 est donné à la connaissance des conseillers municipaux lequel se résume comme suit :

Les projets présentés découlent des orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal et du contexte économique induit par la pandémie, les remontées mécaniques sont restées fermées, la fréquentation touristique en nette baisse, la perte de recettes directes sur les budgets est évaluée à 16.80% (estimation 1 910 000 €/11 350 000 € de recettes réelles = 16.83%).

Budget Principal

1-1 Dépenses de fonctionnement ----- 8 570 000 € ---- (dont dépenses réelles 6 296 000 €)

1.1.1 Les achats : (compte 60) - 683 800 €

Ce compte est constitué par les dépenses d'électricité, combustible, carburant, petit équipement divers, fournitures administratives et scolaires, fournitures diverses, achats livres bibliothèque.

1.1.2 Les services extérieurs : (compte 61) – 940 000 €

Il s'agit de frais liés aux locations mobilières diverses notamment des véhicules, du débroussaillage des terrains incultes, de la forêt communale, contrats de maintenance, l'entretien du matériel des services techniques, entretien courant des bâtiments, les assurances, le déneigement voirie et parkings (sans les secours/pistes)

1.1.3 Les frais de fonctionnement courant (comptes 6225 à 6288) - 386 680 €

Comprenant les honoraires, frais d'actes et contentieux, fêtes et cérémonies, publications, nettoyage des bâtiments, réceptions & fêtes, affranchissement, téléphonie, cotisations communales diverses, gardiennage maison des Gets, et de la forêt.

1.1.4 Les impôts et taxes (comptes 63512-6355-6358-637) - 118 900 €

Dont taxes foncières : 110 000 €

1.1.5 Les charges de personnel (comptes 6218, 6336, 6411 à 6488) - 1 803 450 € (28.65 % des dépenses réelles de fonctionnement)

Ce poste comprend les salaires et charges sociales du personnel communal, deux emplois saisonniers ne sont pas reconduits pour la saison d'été.

1.1.6 Les indemnités des Elus et charges sociales (compte 6531-6532-6533-6534-6535) – 109 600 €

1.1.7 Les participations aux organismes de regroupement - 311 300 €

Service incendie, contributions aux organismes de regroupement, Abondement CCHC Voirie (comptes 65765-6558-65554-6553)

1.1.8 Subventions aux associations et office du tourisme - 1 240 000 €
(compte 6574-) – Dont acompte 240 000 € à l'OT à destination des Mondiaux VTT 2022 en lieu de place de la provision de 250 ke prévue initialement.

1.1.9 Les frais financiers (compte 6611,6681,) - **336 700 €**
Ce compte regroupe les intérêts de la dette et les frais financiers SYANE.

1.1.10 Les autres charges financières (comptes 6713-6714-6718-673) - **113 000 €**
Partenariats sportifs, indemnités logt médecins, infirmières, aides à l'agriculture.

1.1.11 Les dotations aux amortissements (compte 6811-6862) - **553 000 €**

1.1.11-1 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales : 218 500 €
Dont remboursement à l'Etat des dégrèvements TH /logements vacants estimé à 3500 €

1.1.11.2 Dépenses imprévues - 34 070 €

1.1.12 L'autofinancement (compte 023) - **1 721 000 €**
Ce poste correspondant à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement - affecté en priorité au remboursement du capital des emprunts à l'investissement pour un montant de 1 100 000 €

1-2 Recettes d'exploitation ----- 8 570 000 € -- dont 1 261 171.94 € d'excédent reporté
(Les recettes réelles de gestion courante sont en baisse de 13%)

1.2.1 Vente de produits et prestations de services : 118 260 €
Correspondant aux produits des coupes de bois, encaissement péri et extra-scolaire, refacturation taxe ordures ménagères (sans les encaissements des secours/pistes estimé à 390 ke)

1.2.2 Le produit des taxes locales – (contributions directes) : **4 872 000 €**
Y compris la compensation CCHC 772 000 €
Prévision d'augmentation de 2.50% du produit des taxes directes TH, TFB et TFNB comprenant l'augmentation des bases découlant de la Loi de Finances et des nouveaux locaux soumis à la TH sur la commune

1.2.3 F.N.G.I.R (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)
Suite à la suppression de la TP en 2010 **reconduit à 425 000 €**

1.2.4 Occupation du domaine public (comptes 7336-7337) - **20 000 €**
Marché, camping-cars, cirques, ...

1.2.5 Les taxes (comptes 7351 à 7381) - **740 057.96 €**
Perte de recettes liée à la crise sanitaire : taxe/ CA des RM : (- 500 ke) Taxe de séjour (- 250 ke) ; consommations électriques : (-30 ke)

1.2.6 Les dotations de l'Etat - (comptes 7411-7412- 745-748) - **686 730.00 €**
Comprenant la dotation forfaitaire : 350 000 €, les dotations de compensation TP, décentralisation : 274 800 € sans changement, Fonds Genevois : 32 000 €

Les autres dotations – (comptes 7472-7473-74718) - 25 000 €

1.2.7 Les loyers et redevances - (comptes 752-757) - 162 100 €
Revenu des immeubles : 150 000 € (en 2021, perte estimée à 130 000 €)

1.2.8 Remboursement /salaires et charges – (comptes 6419-6459) – 5 000 €

1.2.9 Produits financiers - (comptes 76811) - 242 500 €
Fonds de soutien de l'Etat suite renégociation prêt Dexia

1-2-10 Produits exceptionnels - 15 000 €

1.2.11 R002 Reprise des résultats 2020 – 1 258 352.04 €
(dans l'attente du vote du CA 2020)

INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses d'investissement -----3 958 000 € -----

2.1.1 Emprunts et dettes assimilés (compte 16) – 1 115 000 €
Il s'agit du remboursement du capital des emprunts y compris la dette SYANE

2.1.2 Autres immobilisations financières - 112 000 €
Dette EPF - jusqu'en 2022

2.1.3 Remboursement taxe d'aménagement (compte 102) - 20 475 €

2.1.4 Immobilisations corporelles (comptes 2112-2118-2138- -21571-21578 - 215-218-) - 680 314 € (dont 212 000 € d'acquisitions foncières)
Les prévisions correspondent aux orientations fixées par le conseil.

2.1.5 Immobilisations en cours – (comptes 2312-2313-2315) - 2 030 211 €
(y compris les « restes à réaliser » s'élevant à 320 063.89 € correspondant aux opérations engagées non soldées au 31/12/2020)
Dont Réalisation d'une chambre funéraire, réaménagement des locaux d'accueil de l'Office du Tourisme, aménagement accueil et parking à Mont Caly, reprise toiture ancienne STEP, achèvement extension locaux périscolaires.

2.2 Recettes d'investissement ----- 3 958 000 € -----

2.2.1 Dotations - (compte 10) - 686 000 €
Regroupent le Fonds de compensation de la TVA/ travaux d'investissement 2019 / 96 000 €, la taxe d'aménagement : 590 000 €

2.2.2 Les subventions d'équipements - 179 000 €
Département : Extension Périscolaire, Office Tourisme, Chambre Funéraire, aire accueil Mt-Caly : 105 ke
ETAT : Label numérique 14 ke, DSIL Périscolaire : 38ke
CAF : 22ke

2.2.3 Autres subventions - 4 595.83 €

2.2.4 Les Emprunts nouveaux- (compte 16) - 550 000 €
(sous réserve de l'engagement de certaines opérations)

2-2-5 Amortissement des immobilisations - (compte 281) – 275 000 €

2.2.6 Amortissement renégociation dette – (compte 4817) - 278 000 €

2.2.7 virement de la section de fonctionnement - (compte 021) – 1 721 000 €

2.2.8 Excédent d'investissement reporté – R 001 - 264 404.17 €

BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES & ACTIVITES TOURISTIQUES 2021
--

(les recettes d'exploitation sont en baisse de 23%)

Recettes d'exploitation 6 413 000 €

Dont, redevance d'affermage 4 170 000 € (perte estimée à 1 000 ke / part proportionnelle au CA)

Remboursment indemnités pistes	117 163.97 €
Amortissement subvention	4 700.00 €
Excédent 2020 reporté	2 121 136.03 €

Dépenses d'exploitation 6 413 000 €

Dont, subvention	1 100 000 € (à l'Office du Tourisme)
Transports	680 000 €
Indemnités pistes	120 500 €
Charges financières	591 500 €
Amortissements	850 000 €
Autofinancement	3 071 000 €

Recettes d'investissement 5 000 000 €

Solde subvention d'équipement	479 000 €
Emprunt	600 000 €
Amortissement	850 000 €
Autofinancement	3 071 000 €

Dépenses d'investissement 5 000 000 €

Déficit d'investissement 2020	1 719 824.53 €
Remboursment capital emprunts	1 780 000 €
Amortissement subventions	4 700 €
Immobilisations CORPORELLES	11 435.47 €
Travaux neufs et solde opérations En cours	1 484 040 €

Dont espace de loisirs 250 000 €, travaux de pistes 65 000 € Solde piste bleue des Perrières 80 000 €, Solde marchés Renardière & enneigement 585 000 €, Patinoire 400 000 €, étude déplaç Tennis 10 000 €, zone débutants vieux chêne 60 000 €, liaison Mont Chéry : 10 000 €, piste 4S : 20 000 € solde marché Ranfoilly : 4040 €

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT 2021
--

3.1 Section d'Exploitation : Dépenses ----- 3 612 000 € HT -----

Charges à caractère général	319 200 €
Charge de personnel	208 800 €
Autres charges de gestion	10 000 €
Charges financières	160 000 €
Charges exceptionnelles	645 000 € (part redevance assainis reversée au SIVU)
Amortissements	215 000 €
Virement à l'investist	2 054 000 €

3.2 Section d'Exploitation : Recettes ----- 3 612 000 € HT -----	
Produit vente d'eau	800 000 €
Redevance pollution Agence de l'Eau	61 000 €
Facturation pose compteurs	22 000 €
Participations pour branchement à l'assainist	150 000 €
Redevance d'assainissement (compte 7061)	680 000 €
Redevance modernisation des réseaux	34 000 €
Amortissement subventions équipement (compte 777)	60 000€
Produits exceptionnels (cpte 77-758)	51.89 €
Excédent reporté / résultat 2020	1 804 948.11€

3.3 Section d'Investissement : Dépenses ----- 2 279 000 € HT -----	
Déficit d'investissement reporté/reprise anticipée résultats 2020	411 836.54 €
Amortissement subvention	60 000 €
Remboursement capital des emprunts	361 000 €
Immobilisations corporelles - (comptes 21)	47 603.46 €
Travaux neufs (compte 23) -	1 398 560 €
Dont, remplacement adduction d'eau Rte des Chavannes et travaux divers, solde réservoir Massouderie.	

3.4 Section d'Investissement : Recettes ----- 2 279 000 € HT -----	
Emprunts nouveaux	0 €
Subvention d'équipement	10 000 €
Amortissements	215 000 €
Autofinancement	2 054 000 €

2-1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Monsieur le Maire présente :

Le Budget Primitif de l'exercice 2021 présente les montants suivants :

<i>Section</i>	<i>Dépenses(€)</i>	<i>Recettes(€)</i>
Investissement	3 958 000 €	3 958 000 €
Fonctionnement	8 570 000 €	8 570 000 €

Dans le cadre de la présentation par nature de l'instruction budgétaire M14, le budget est voté par chapitre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif de la Commune, avec la reprise anticipée des résultats 2020, et les «restes à réaliser ».

M. le Maire souhaite préciser que ce budget est directement impacté par la fermeture des remontées mécaniques durant la saison 2020/2021, la perte de recettes de fonctionnement est estimée à 910 000 € (taxe de séjour, taxe sur les remontées mécaniques, taxe sur les consommations d'électricité, réduction des loyers, ...)

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte par 13 voix pour (dont 1 procuration), le Budget Primitif 2021 de la commune des Gets.

2-2 BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES/ACTIVITES TOURISTIQUES

M. le Maire indique qu'en fonction du niveau de soutien de l'Etat, la SAGETS doit s'acquitter de la redevance d'affermage et des réajustements budgétaires sont toujours possibles.

Des crédits sont prévus au budget 2021 pour poursuivre les études de la piste de luge 4 saisons et la liaison téléportée du Vieux Chêne à l'espace de loisirs.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du service Remontées Mécaniques et Activités Touristiques de l'exercice 2021 dont les montants sont les suivants :

<i>Section</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	5 000 000 €	5 000 000 €
Exploitation	6 413 000 €	6 413 000 €

Dans le cadre de la présentation par nature de l'instruction budgétaire M43, le budget est voté par chapitre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du service Remontées Mécaniques/Activités Touristiques avec la reprise anticipée des résultats 2020, et « les restes à réaliser ».

M. le Maire indique que ce budget est directement impacté par la fermeture des remontées mécaniques durant la saison d'hiver 2020/2021 liée à la crise sanitaire et la perte des recettes d'exploitation est estimée à un million d'euros.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte par 13 voix pour (dont 1 procuration), le Budget Primitif 2021 du service Remontées Mécaniques/ Activités Touristiques.

2-3 VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

Le Budget Primitif du service Eau/Assainissement de l'exercice 2021 présente les montants suivants :

<i>Section</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	2 279 000 €	2 279 000 €
Exploitation	3 612 000 €	3 612 000 €

Dans le cadre de la présentation par nature de l'instruction budgétaire M49, le budget est voté par chapitre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif du service Eau/Assainissement, avec la reprise des résultats 2020 et des « restes à réaliser 2020 ».

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte par 13 voix pour (dont 1 procuration), le Budget Primitif 2021 du service Eau/Assainissement.

2-4 SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 800 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE JUSQU'AU 30/04/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès d'un Etablissement bancaire une ouverture de crédit à court terme, de **800 000 € jusqu'au 30 Avril 2022**, destinée à faciliter l'exécution budgétaire et pallier une éventuelle insuffisance temporaire de liquidité due notamment aux projets en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les suites données à la mise en œuvre des obligations prévues par le Code des Marchés publics en matière de publicité et de procédure de mise en concurrence, et les discussions ouvertes sur le sujet :

Décide de demander au Crédit Agricole des Savoie l'attribution d'une ligne de crédit à court terme, d'un montant de 800 000 € pour une durée de 12 mois, à compter de l'édition du contrat, aux conditions ci-après annexées.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance.

Prend l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire ;
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget) ;
- de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

2-5 RENOUELEMENT RESEAU AEP ROUTE DES CHAVANNES /DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

M. le Maire expose :

Que l'opération de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sur la Route des Chavannes en coordination avec des travaux de renforcement électrique du SYANE, est éligible à l'aide financière du CONSEIL DEPARTEMENTAL en vue du financement des travaux.

Le coût de l'opération s'élève 644 524 € HT soit 773 428 € TTC.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet présenté,

Sollicite la subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour aider au financement du renouvellement du réseau AEP sur la Route des Chavannes,

Donne toute délégation utile au Maire.

2-5-1 RENOUELEMENT RESEAU AEP ROUTE DES CHAVANNES /DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

M. le Maire expose :

Que l'opération de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sur la Route des Chavannes en coordination avec des travaux de renforcement électrique du SYANE, est éligible à l'aide financière de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en vue du financement des travaux.

Le coût de l'opération s'élève 644 524 € HT soit 773 428 € TTC.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet présenté,

Sollicite la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour aider au financement du renouvellement du réseau AEP sur la Route des Chavannes,

Donne toute délégation utile au Maire.

2-6 MONDIAUX DE VTT 2022/CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET ACOMPTE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'EVENEMENT

(M. Michel MUGNIER et Mme Mireille MARTEL, intéressés par cette affaire, quittent la séance et ne participent pas aux débats, ni aux votes.)

M. le Maire rappelle que la Commune s'est engagée auprès de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC), à organiser les Championnats du Monde Mountain Bike UCI 2022.

Il propose de confier l'organisation de cet évènement sportif international à l'Office de Tourisme des Gets conformément à la convention d'objectifs conclue le 24/05/2018.

L'Office de Tourisme représenté par son Président est chargé de respecter dans son intégralité le contrat d'organisation signé.

Cette convention définit les obligations de chacune des parties en vue d'assurer le bon déroulement de cet évènement ; l'Office de Tourisme prend en charge le budget de l'évènement estimé à 1 400 000 € selon le contrat conclu avec l'UCI le 24/09/2018 et la Commune s'engage à apporter une subvention d'équilibre estimée à ce jour à 950 000 €.

La Commune s'engage également à apporter son soutien en termes de moyens matériels et humains.

L'Office du Tourisme a sollicité le déblocage d'un 1^{er} acompte de la subvention communale d'un montant de 200 000 € en vue de s'acquitter des droits UCI.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve la convention à passer avec l'Office de Tourisme pour l'organisation des Mondiaux Mountain Bike UCI 2022 ;

La Collectivité s'engage à mettre à disposition des moyens humains et matériels pour la réussite de l'évènement et à apporter une subvention d'équilibre ;

Décide de verser un 1^{er} acompte de la subvention communale au titre de cet évènement d'un montant de 200 000 € à prélever sur le budget communal 2021 ;

Désigne M. le Maire pour signer la convention et toute pièce utile.

Retour de M. MUGNIER Michel et Mme MARTEL Mireille

2-7 REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser un trop perçu de la taxe d'aménagement suite à modification du projet

SCCV le Chalet d'Ines – Bailet Laurent (PC 074 134 16 B0043)

Le montant de la restitution du trop perçu par la commune au titre de la taxe d'aménagement s'élève à la somme de 12 273,41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ou représentés,

Autorise le remboursement de la part communale de la taxe d'aménagement du programme immobilier susvisé dont le montant total s'élève à la somme de 12 273,41 € ;

Prélève la dépense au compte 10226 du budget communal 2021 ;

Donne toute délégation utile au Maire.

2-8 POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET D'ACQUISITION DU CINEMA LE CLUB

M. le Maire indique qu'un accord est intervenu avec M. Gilbert BAUD pour céder les locaux du cinéma le Club au prix de 600 000 € comprenant les murs, fonds de commerce, matériel de projection, mobilier de la salle.

M. le Maire rappelle que la commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir ce bien, mis à disposition dans le cadre d'une convention de portage.

La commune souhaite maintenir un cinéma sur la commune, et cette activité relèvera du service public qui pourra être délégué à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public.

Le cahier des charges n'est pas encore établi.

Le Conseil Municipal souhaite optimiser l'utilisation de cette salle cinématographique avec des projections de films hors période touristique pour les habitants, et la laisser à disposition des associations pour des animations, ou à usage de salle de congrès pour les besoins de la station.

M. Simon BERGOEND précise que l'élaboration du cahier des charges, préalablement à l'appel à la concurrence fera l'objet d'une réunion avec l'exploitant sortant.

M. Christophe MUTILLOD indique qu'il lui paraît important de bien communiquer pour faciliter la compréhension des habitants, la commune se porte acquéreur du cinéma pour maintenir l'activité toute l'année et pour élargir l'utilisation de cette salle à d'autres animations et activités.

M. MUGNIER Michel dit qu'il est important de pouvoir utiliser la salle en basse saison

Arrivée de M. HOMINAL Pierre à 15h15

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1 PRESENTATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide le programme des travaux dans la forêt communale préconisés par l'ONF se résumant comme suit :

- travaux d'entretien	13 850 €
- travaux d'infrastructure	7 870 €
- de maintenance	2 310 €
- d'exploitation des parcelles 16u et 18u	10 630 €
- d'étude de schéma de desserte le Péry/Bois de l'Ours	2 690 €

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables : 4 220 € (dégagements de plantation et de régénération)

* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2 110 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables ;
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

3-2 ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT 2021/2023

M. le Maire expose :

Compte-tenu des travaux de terrassement à réaliser sur les pistes de ski et pour l'entretien des terrains communaux,

Compte-tenu des objectifs et des travaux récurrents à réaliser, le montant des bons de commande pour la totalité du marché est fixé 500 000 € HT, hors révision de prix pour la durée totale du marché.

Vu l'appel à la concurrence ouvert réalisé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et sous la forme d'un marché à bons de commande.

Vu le rapport d'analyse des offres du 15 Février 2021,

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- l'attribution du marché à bons de commande des travaux de terrassement pour la période 2021/2023 à l'entreprise BARLET TP – 200, route du Tour –74260 Les Gets

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de conclure un marché à bons de commande pour les travaux de terrassement 2021/2023 avec l'entreprise BARLET TP – 200, route du Tour –74260 Les Gets ;
Charge le Maire de signer le marché et toutes pièces annexes ;

Précise que le détail estimatif présenté par l'entreprise et établi pour comparaison des offres s'élève à 125 920.00 € HT.

3-3 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ROUTE DES CHAVANNES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE SYANE

Monsieur le Maire, expose que,

Le Syndicat des Energies et de l'aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Poste Eglise – Route des Chavannes figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :	993 204,55 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	285 892,60 €
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à	29 796,13 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Gets (Les).

1/ Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2/ S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

Approuve le plan de financement et sa répartition financière.

d'un montant global estimé à :	993 204,55 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	285 892,60 €
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	29 796,13 €

S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 23 836,90 € sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune sur la base des 80% de ladite participation, soit 228 714,08 €.

Le règlement de la première annuité interviendra le 1^{er} janvier 2022 aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.

Le règlement du solde de la participation (20%) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

Mme Mireille MARTEL demande s'il est prévu le déploiement de la fibre dans le cadre de ces travaux d'enfouissement des réseaux électriques en coordination avec le remplacement de l'adduction d'eau potable.

M. le Maire indique que l'enfouissement de la fibre par l'entreprise COVAGE est prévu dans le Centre Village jusqu'aux Perrières pour fin 2021, dans les hameaux, elle sera installée sur les poteaux télécom existants pour 2023.

La mise en souterrain du 20KVA des Perrières/Moudon n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant bien que son impact sur l'environnement soit important.

3-4 DEMANDE DE REDUCTION DU LOYER ALTA LUMINA AU TITRE DE 2020

M. Henri ANTHONIOZ, intéressé quitte la séance et ne participe pas aux débats ni à la décision suivi de M. MUTILLOD Christophe.

M. Simon BERGOEND - 1^{er} Adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de la SAGETS sollicitant une réfaction du loyer de 50 000 € dû à la commune au titre du bail emphytéotique portant sur la mise à disposition des terrains « Sous le Char de la Cote » pour l'exploitation Alta Lumina, au prorata de l'ouverture au public du parc.

M. Philippe VINET est d'avis qu'il faut tenir compte de la contribution globale de la SAGETS à l'économie de la commune dans le contexte actuel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ou représentés décide de ramener le loyer de 2020 à 22 000 € au lieu de 50 000 € pour tenir compte des contraintes sanitaires ayant conduit aux confinements et couvre-feu durant l'année qui n'ont pas permis à la SAGETS, de travailler sur le site, ni d'exploiter le parc.

Donne toute délégation utile au Maire-Adjoint.

M. Pierre HOMINAL demande ce que l'on fait pour les autres loyers et il pense qu'il est nécessaire d'arrêter une politique générale pour tous les loyers communaux.

M. Simon BERGOEND suggère de ne pas se prononcer pour l'instant sur les loyers 2021.

Retour de MM. ANTHONIOZ & MUTILLOD

3-5 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MOBILITE

M. Simon BERGOEND – Président, rend compte au Conseil Municipal de l'avancement du projet de parking au lieudit Les Peteaux le long de la RD. Il s'agit d'aménager les terrains communaux et à acquérir pour permettre du stationnement en entrée de station côté Morzine, avec liaison douce vers le centre Village, le projet est compatible avec l'éventuelle future voie de déviation de la route des Chavannes, l'aire d'atterrissage des parapentistes et la future voie verte Les Getse-Morzine. L'entrée du parking est prévue au futur au rond-point du Pontet avec sortie au niveau de Bovard sur la RD.

La zone de stationnement est séparée de la Route des Grandes Alpes par un terre-plein, de même qu'il n'est prévu de goudronner cet espace pour limiter l'impact environnemental.

M. Simon BERGOEND indique que le projet a été présenté aux services voirie du Conseil Départemental qui en a validé le principe.

M. le Maire soulève un point à traiter au niveau de la sortie sur la RD au niveau de Bovard où un aménagement sera nécessaire pour sécuriser l'intersection.

Mme Myriam BERGOEND quitte la séance à 16 heures

4/ URBANISME/AFFAIRE FONCIERE

4-1 COMMISSONS DES PERMIS DE CONSTRUIRE DU 16/02/2021 & 16/03/2021

M. Henri ANTHONIOZ donne les comptes rendus des réunions lesquels ne soulèvent pas d'observation.

Mme Stéphanie PERNOLLET quitte la séance à 16h20

4-2 MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR LES TERRAINS SITUES EN EMPLACEMENT RESERVE N°26 LES MARAIS POURRIS

M. le Maire rend compte du résultat de la consultation du Domaine suite à la mise en demeure des propriétaires d'acquérir les terrains cadastrés I 2196, I 2198, I 2200, I 2206 les Marais Pourris situés en emplacement réservé au PLUI.

Les terrains sont estimés à 600 € le m².

La Société VINCI a présenté en commission d'urbanisme un projet de résidence hôtelière intégrant quais réservés aux bus et local d'accueil à vocation de gare routière.

M. le Maire indique que cet avant-projet n'est pas satisfaisant en termes d'accueil des voyageurs et qu'il a été étudié sur la base du règlement non abouti du PLUI.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles de terrain correspondant à une dépense minimum de 1 800 000 €.

M. Simon BERGOEND propose de saisir l'occasion d'acquérir ces terrains avec l'appui de l'EPF, le foncier disponible dans le Centre Village étant rare pour la collectivité. L'emplacement serait idéal pour l'implantation de services à la population.

Mme Mireille MARTEL est également d'avis d'acquérir l'un des derniers emplacements disponibles dans le Centre de la commune.

M. Pierre HOMINAL pense que c'est une opportunité à ne pas laisser passer malgré le coût.

Après discussion, la majorité des conseillers municipaux est favorable à l'acquisition des parcelles de terrain I 2196-2198-2200-2206 pour une surface de 3067 m² pour la réalisation d'équipements publics et sollicite l'intervention de l'EPF pour acquérir cet emplacement.

5/ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSERIL MUNICIAL

5-1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain à la suite des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA N°	Désignation	Prix
14/2021	Appartement 49.21 m ² + cave + parking 1257Route des Grandes Alpes Zone Uc	311 320 €
15/2021	Appartement + Garage Rte du front de Neige – Les Fermes Emiguy Zone Ub	110 050 €

16/2021	2 appartements + local 330 Route du Rocher Zone Uc	515 000 €
17/2021	Appartement (37.10m ²) 81 Route des Chavannes Zone Ua	120 000 €
18/2021	Appartement (48.31m ²) + cave 2077 Route des Grandes Alpes – Alpenrose Zone Ua1	231 000 €
19/2021	Appartement + cave 131 Route du Lery – helios Zone Ub	250 000 €
20/2021	Garage - 86 Rue de la forge Zone Ua	20 000 €
21/2021	Appartement (38.72m ²) + Garage 557 Route de la turche – Res La Charniaz Zone Ucc	90 000 €
22/2021	Appartement (40m ²) + casier skis + cave + garage 557 Route de la turche – Le Pameo Zone Ucc	237 000 €
23/2021	Chalet (123.82m ²) 366 Route des Granges Zone Uc	775 000 €
24/2021	Parking Sur le By - Copro le Weekend Zone Ua	15 000 €
25/2021	Appartement (25.40m ²) + parking 113 Chemin du Pontet – Le Songy I - Zone Uc	202 000 €
SAFER	Terrains La Pelouse / le Grand Rute / Les Planeys Zone Ne – Na	3 500 €
	Terrains Champ Rosay / Chery / Clos de Chery / Cocu / Guilland / La Pelouse / Le Bouchet/ Le Grand Rute / Les Cologes / Les longues Poses / Les Ordenays / Les Planeys / Les terrasses / Quarts des Penots Zone N – Ne -Na	20 000 €
	Habitation en copropriété La Charniaz dessous Zone Ucc	360 000 €
	Terrain Champ des Cornuts Zone Nr	250 000 €
	Terrains La dent / Le Péry / Le Grand Pré / Le Saix / Les bois du Pery / Les mouilles du creux / Les Platons / Sous les Lanches sud Zone N – Ns – Np – A	5 400 €
	Chalet Route de Magy Zone Nr - Ne – 2AU	480 000 €
	Terrains Route de Gibannaz / Les Perys Zone Ne - Nr	1 900 000 €
	Terrain La Mouille Communale N - Ng	19 520 €

	Terrains Les Perys Zone Ne – Nr	5 000 €
	Terrains Le Bosson - Zone Nr	150 000 €
	Terrains La Crotte a la Dame Zone Nr	400 000 €

5-2 MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE PRESENTES A LA SIGNATURE DU MAIRE

Opération	Fournisseur	Montant HT
1/ Fourniture des plants de fleurs 2021/2022/2023	Les Jardins de Chavannex - 1578, avenue de Chavannex - 74140 SCIEZ	24 178.00 € l'an

6/ QUESTIONS DIVERSES

6-1 REGULARISATION CHEMIN DE LA MOUILLE RONDE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés de délibérer sur les affaires suivantes non inscrites à l'ordre du jour :

6-1-1 ACQUISITION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DE LA MOUILLE RONDE SUR LA PROPRIETE ANTHONIOZ MARC

M. le Maire propose d'acquérir une parcelle de terrain au lieudit « Char de la Cote » en vue de régulariser l'emprise du chemin de la Mouille-Ronde.

Il présente la promesse de vente consentie par :

- M. ANTHONIOZ Marc – 71, route du Viviers – 74590 Mieussy

de la parcelle cadastrée section C 5093 pour une superficie de 261 m².

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Approuve le projet présenté ;

Décide d'acquérir la parcelle C 5093 au lieudit « Char de la Cote » à M. Marc Anthonioz pour une superficie de 261 m², au prix de 3 € le mètre carré, représentant la somme totale de 783 € ;

Charge Me Laurence DELOINCE – 147, route d'Annemasse – 74440 Taninges de rédiger l'acte authentique et prend en charge les frais inhérents à cette acquisition ;

Désigne M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir et toute pièce utile.

6-1-2 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020 - PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation de la route des Grandes Alpes sur le secteur des Perrières.

Les travaux consistent à

- la création de cheminements piétons ;
- le recalibrage du raccordement du chemin « au Daude » ;
- l'aménagement du parking ;

- la création d'une liaison piétonne entre le parking et les Perrières ;
- la sécurisation de l'entrée Ouest de la commune.

Les travaux sont estimés 343 415 € HT soit 412 098€ TTC.

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pour faciliter le financement de cette opération de sécurité.

Le Maire entendu, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Sollicite une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2020, programme 2021 en faveur des opérations de sécurité.

7/ QUESTION ORALE

Intervention de M. HOMINAL Pierre pour demander où en est la demande d'installation du jeune agriculteur Valentin ANTHONIOZ.

Mme Mireille MARTEL indique qu'après avoir bien réfléchi à toutes les solutions, un échange de terrain avec la commune lui a été proposé sur le secteur Plan Ferraz/Sincerneret/Les Clares, secteur de la commune disposant d'espaces agricoles disponibles pour une installation.

M. Valentin ANTHONIOZ présent dans la salle expose au Conseil qu'il a trouvé un terrain aux Longues Poses qui lui conviendrait mieux, à proximité de la voie communale qui permettrait d'implanter un bâtiment agricole.

Le Conseil Municipal se réjouit de cette initiative et M. le Maire s'engage à vérifier la compatibilité avec le PLUI en cours.

8/ QUESTION PARMIL LE PUBLIC

La parole est donnée à M. Bruno KOEGLER qui remercie le Conseil Municipal d'avoir bien pris en considération la dangerosité du carrefour du Chemin des Cornuts d'en Bas et fait installer la signalisation adéquate.

Par ailleurs, il souhaite parler de l'accueil des skieurs nordiques aux Chavannes : le damage n'a pas toujours été satisfaisant et le parking inondé lors des épisodes pluvieux, du matériel abandonné au départ serait également à débarrasser.

M. le Maire rappelle que la piste de fond impact le parcours de golf. Il propose de revoir le tracé en concertation avec la commission des pistes et la SAGETS pour éviter autant que possible les greens. Pour le reste, les services techniques seront chargés de remédier aux problèmes autant que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

**La date du prochain Conseil Municipal est fixée au
Lundi 12 Avril 2021 soit à 20h30 soit à 14h00
(l'heure pourra être modifiée en fonction de la situation sanitaire)**

Affiché le 02/04/2021 et mis en ligne sur www.lesgets-mairie.fr